



COMPOSTAGE EN HABITAT COLLECTIF

ACCOMPAGNEMENT
À LA MISE EN PLACE





Actuellement, les biodéchets représentent environ **1/3 du poids des ordures ménagères** qui finissent incinérés alors qu'ils pourraient être valorisés en compost utilisé sur place.

Trier à la source nos biodéchets permet de les détourner des ordures ménagères et à terme, de les réintégrer dans le cycle de la matière.



Le compostage Késako ?

Le compostage est le processus de transformation (mécanique ou chimique) des déchets organiques (biodéchets) par les micro-organismes. Il s'effectue en présence d'eau et d'oxygène, nécessaires à la vie de ces êtres-vivants.

Une solution existe quel que soit son habitat : un grand jardin, un tout petit jardin, une terrasse, en intérieur, ... le compostage c'est possible ! Pour les habitants en résidence collective, la Communauté de communes peut mettre en place une aire de compostage

JE SOUHAITE ME LANCER

PRÉREQUIS

- Identifier au moins **2 personnes référentes** pour assurer la coordination et la gestion du site et être les interlocuteurs de la Communauté de communes.
- Constituer un groupe d'au moins **5 foyers participants**.
- Définir une source d'approvisionnement de **matière sèche** à défaut de présence de déchets verts sur place, afin de pouvoir fournir le composteur en matière brune et structurante.
- Prévoir une place suffisante autour des bacs de compostage : **5 m²**.
- Recueillir l'**accord du gestionnaire de la résidence** : syndic, bailleur, etc.
- **Utiliser le compost produit sur place**.
- Les référents s'engagent à **se former** et à **s'occuper des brassages et transvasements** du site de compostage.

PIÈCES À FOURNIR

- Le compte rendu de l'AG mentionnant l'accord de mise en place d'un composteur (*uniquement si la rencontre avec le gestionnaire n'a pas eu lieu*)
- La demande d'installation complétée, disponible en téléchargement : www.hautstolosans.fr/demande-installation-compostage-partage





ÉTAPES À SUIVRE

Je souhaite composter mes biodéchets et installer un site de compostage dans ma résidence ou dans mon immeuble.

- Je propose aux habitants de l'immeuble de participer à mon projet et j'en parle au gestionnaire (AG, syndicat de copropriété, bailleur...)

Une fois un nombre suffisant de participants potentiels (5 foyers minimum) et les référents identifiés et l'accord verbal du gestionnaire obtenu.

- Les participants définissent :
 - une source d'approvisionnement en matière sèche.
 - un site potentiel (minimum 5m²).
- Je remplie la fiche de demande avec les référents et les foyers (2 référents pour 5 foyers puis 1 référent supplémentaire par tranche de 10 foyers - Exemple : 3 référents pour 15 foyers, 4 référents pour 25 foyers).
- Je contacte la Communauté de communes (CCHT).

Évaluation et validation du projet

- Après validation de la Communauté de communes, je fais valider l'installation du site de compostage par le gestionnaire via une convention. La CCHT peut intervenir pour présenter le projet.

Installation du site de compostage

- Je communique aux participants la date et l'heure de l'installation définie avec la Communauté de communes.
- Le jour de l'installation du site de compostage : courte formation des participants au site et remise du matériel de brassage.

Formation des référents

- Une formation par un organisme de formation sur 1 jour est proposée et financée par la Communauté de communes.

Suivi et fonctionnement

- Les participants apportent régulièrement des biodéchets (déchets de cuisine + matière sèche) et brassent.
- Les référents veillent au bon fonctionnement en lien avec la CCHT si besoin
- Organisation de moments conviviaux pour le brassage, la récupération du compost ou bien le nettoyage du site (café compost, apéro compost, observation des décomposeurs pour les enfants...).
- Plusieurs visites de suivi sont prévues par la CCHT.



LE RÔLE DES RÉFÉRENTS

- ▶ Veiller au bon fonctionnement du site de compostage
 - en conseillant les participants,
 - en vulgarisant le compostage auprès des résidents
 - en développant des initiatives pour maintenir la motivation des habitants.
- ▶ Coordonner les actions nécessaires à la production de compost (retournement, brassage, récupération du compost)
- ▶ Contribuer à rendre le site de compostage accueillant et convivial.

Une formation sur les fondamentaux du compostage et sur les déchets verts leur est dispensée au démarrage du projet. Il leur est fortement recommandé de participer à une formation «Référént de site de compostage» organisée gratuitement par la Communauté de communes.



INFO COMPOSTAGE :

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tél : 05 61 82 63 74

Courriel : compostage@hautstolosans.fr

Rendez-vous sur :
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR